

député de Winnipeg-Nord-Centre et pour lui offrir nos vœux les plus sincères. Le député de Timiskaming a bien raison de dire qu'il est la conscience de la Chambre et aussi le précepteur, si je puis dire, des députés. J'ai prononcé mon premier discours à la Chambre il y a plus de vingt ans et, à l'époque, je n'avais pu le terminer parce que j'avais employé le mot «conneries». Le député dont nous célébrons le trente-cinquième anniversaire de vie parlementaire aujourd'hui s'était levé et avait rappelé à l'Orateur que ce gros mot n'était pas admis au Parlement. Naïf que j'étais alors, j'avais pris cette remarque pour argent comptant et j'avais retiré mes paroles. Deux ou trois ans plus tard, après avoir acquis de l'expérience, j'aurais rétorqué, bien sûr, que dans l'Ouest, d'où je venais, c'était un mot permis. A cette époque, le député mettait les jeunes ministres au pas.

Je crois que la Chambre a parfaitement raison de rendre hommage à un député qui a siégé aussi longtemps à la Chambre. Il est venu à la vie parlementaire, il y a trente-cinq ans et, sauf durant la période comprise entre 1958 et 1962, ses commentants l'y ont toujours renvoyé. Je crois que lorsque quelqu'un a passé autant d'années à la Chambre des communes, il faut savoir reconnaître ce que cela peut représenter comme services rendus au pays.

● (1807)

Je voudrais encore ajouter quelque chose à ce propos, monsieur le président. De tous les députés à la Chambre, je n'en vois pas beaucoup qui soient aussi peu avare de leur temps que le député de Winnipeg-Nord-Centre. Il n'observe pas du tout la semaine de 40 heures. Je le rencontre ici les samedis et les dimanches. Il est l'un des rares députés qui s'efforce de répondre à tout le courrier qu'il reçoit, du moins jusqu'à récemment. Un député qui s'occupe non seulement de ses propres commettants mais qui trouve encore le moyen d'aider tous les Canadiens qui lui écrivent et qui réussit à faire tout son travail de député et à garder un œil vigilant sur les affaires de la Chambre et sur ces collègues députés, mérite toute notre

Impôt sur le revenu

admiration. J'espère que nous pourrons lever la séance bientôt pour aller participer à cette petite fête.

Des voix: Bravo!

M. Andras: Monsieur le président, nous sommes saisis d'une motion d'ajournement et les autres partis ont donné leur accord. Même si nous tenons à accélérer l'adoption de ce bill très important et le faire progresser rapidement, dans un geste de solidarité à l'endroit du député et afin de pouvoir nous joindre à lui pour une autre forme de célébration, nous donnons notre accord à cet ajournement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, le comité est saisi d'une motion l'enjoignant à lever sa séance et à faire rapport de l'état de la question, de façon que la Chambre puisse s'ajourner un peu plus tôt; on me reconnaîtrait bien si je prenais la parole pour refuser le consentement unanime, mais je n'ose pas. Je tiens simplement à remercier bien sincèrement tous ceux qui m'ont adressé de si aimables vœux. Je dois avouer que j'ai trouvé beaucoup de plaisir à ces quelques années de ma carrière parlementaire qui débute. J'escompte la poursuivre pendant encore de nombreuses années.

Des voix: Bravo!

Le vice-président: Le comité est-il d'accord pour dire qu'il est 6 h 30?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Comme il est 6 h 30, il est de mon devoir de lever la séance, de faire rapport de l'état de la question et de demander la permission de reprendre l'étude du bill à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

L'Orateur suppléant (M. Turner): Comme il est 6 h 30, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 h 10, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)